

Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°1** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°2** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°3** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016

Géomètres experts Bureau d'études 3 Rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE 1 et. 04 51 85 02 03

Siège social : 3 rue de la Planchonnais - 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - 02 51 85 02 03 - nantes@ageis-ge.fr - 3dbim@ageis-ge.fr Agence Angers : 20 rue Marceau - 49100 ANGERS - 02 52 35 22 03 - angers@ageis-ge.fr Agence Rennes : 6 rue du Bignon - 35000 RENNES - 02 30 96 63 10 - rennes@ageis-ge.fr SELARL AGEIS - N° TVA FR42508623972 - Siren 508 623 972 - APE 7112 A - Site : www.ageis-ge.fr



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°4** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°5** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°6** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°7** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°8** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°9** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°10** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°11** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°12** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°13** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°14** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°15** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°16** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°17** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°18** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°19** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°20** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°21** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°22** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°23** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°24** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°25** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°26** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°27** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°28** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°29** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°30** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°31** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°32** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°33** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°34** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°35** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur le **lot n°36** est de **180 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°A** est de **900 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°B** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°C.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°C.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°D** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°E** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°F.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°F.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°G.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°G.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°H.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°H.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°I.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°I.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°J.1** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016



Lotissement : La Prévoté

Permis d'aménager n° 85 169 19 V0002, délivré le 15/01/2020

ATTESTATION SURFACE DE PLANCHER

Je soussigné,

Pierre LEBORGNE, agissant en tant que Maitre d'œuvre du lotissement La Prévoté à PALLUAU, représentant le Maître d'Ouvrage SAS SAUVETRE IMMO, domicilié à 34 Route de la Goulaine - 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES,

ATTESTE que la surface de plancher maximale autorisée sur l'**ilot n°J.2** est de **125 m²** conformément au règlement approuvé, dans le respect de l'article R 442-11 du Code de l'Urbanisme.

A Sainte Luce sur Loire, Le 20 mars 2023 Pour valoir ce que de droit

Dossier n° 19016

Géomètres experts Bureau d'études 3 Rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE 1 et. 04 51 85 02 03

Siège social : 3 rue de la Planchonnais - 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - 02 51 85 02 03 - nantes@ageis-ge.fr - 3dbim@ageis-ge.fr Agence Angers : 20 rue Marceau - 49100 ANGERS - 02 52 35 22 03 - angers@ageis-ge.fr Agence Rennes : 6 rue du Bignon - 35000 RENNES - 02 30 96 63 10 - rennes@ageis-ge.fr SELARL AGEIS - N° TVA FR42508623972 - Siren 508 623 972 - APE 7112 A - Site : www.ageis-ge.fr